



INFORMATION

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE



Le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS Normandie a mis en évidence une présence excessive de **nitrate**s, dépassant la limite de qualité fixée à **50 mg/L**, sur une partie du SERPN.



14 communes concernées :
9 entièrement et 5 partiellement

9 communes entièrement concernées :

- Ecardenville-la-Campagne
- Épéard
- La Haye-du-Theil
- La Neuville-du-Bosc
- Rouge-Perriers
- Saint-Meslin-du-Bosc
- Sainte-Opertune-du-Bosc
- Thibouville
- Vitot

5 communes partiellement concernées :

- Harcourt
- La Pyle
- Le Bosc-du-Theil
- Le Troncq
- Nassandres-sur-Risle

● Pour les 5 communes partiellement concernées, seuls certains secteurs sont concernés. Retrouvez les précisions sur le site du SERPN.

Recommandation de non-consommation de l'eau du robinet



POUR LES BOISSONS ET USAGES ALIMENTAIRES

concerne uniquement :



Nourrissons
jusqu'à 2 ans



Femmes
enceintes



Pour les autres habitants,
l'eau peut être normalement consommée.



Dans les **communes partiellement concernées**, seuls certains secteurs sont concernés. Retrouvez les précisions sur le site du SERPN.



ars

Agence Régionale de Santé
Normandie



Consultez le communiqué officiel de l'ARS Normandie (publié le 30 septembre 2026) :

Plus d'informations :

www.normandiearsante.fr

Le SERPN vous tiendra informés de l'évolution de la situation.
Nous vous remercions pour votre compréhension.